

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Seance publique du : 28 SEPTEMBRE
2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGALT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINNSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Carole MONTAGNAC
M. Paul RUAT par Mme Anne-Sophie RIGALT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2024

4

BÂTIMENTS COMMUNAUX : NPNRU - Rénovation du groupe scolaire Saint Roch - Approbation du programme - Lancement d'une consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre - Demande de subventions.

Mme CORCORAL

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Se situant au sein du quartier Ouest de la ville d'Avignon au nord de la rocade dans une zone fortement urbanisée entre habitations et équipements de santé, le groupe scolaire Saint Roch accueille actuellement 391 élèves.

Cet équipement ne répondant plus aux standards actuels au niveau du confort des utilisateurs, une rénovation énergétique complète est nécessaire afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Les enjeux généraux de cette réhabilitation seront donc les suivants :

- Ouvrir l'école sur le quartier et participer au renouvellement urbain du quartier ;
- Faire des écoles des lieux de vie, des lieux d'éducation dans toute la dimension citoyenne : à l'échelle de la Ville, le groupe scolaire relève de la Cité Educative et sa réhabilitation peut entrer dans cette perspective et devenir une école exemplaire ou d'expérimentation éducative ;
- Changer l'image de l'école pour la rendre plus attractive pour tous : enjeux de mixité sociale ;
- Rénover les bâtiments et requalifier des espaces extérieurs, ainsi une offre de surface supplémentaire aux écoles constitue un enjeu important ;
- L'enjeu d'innovation pédagogique est un enjeu important de ce groupe scolaire (salles d'arts plastiques, espaces modulables, cantine innovante, etc.) ;
- Le projet doit intégrer une rénovation exemplaire d'un point de vue environnemental et énergétique ;
- L'enjeu de sécurisation du groupe scolaire doit être présent.

La réhabilitation de cette école, au cœur du territoire bénéficiant du Nouveau Plan de Renouvellement Urbain (NPNRU) bénéficiera de subventions de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et conduira à également solliciter nos partenaires institutionnels

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

en matières de subventions sur cette opération destinée à proposer des conditions optimales pour un bon apprentissage de nos enfants.

Le montant estimé de l'opération, au stade du préprogramme, s'élève à 6 187 500 € HT.

Le programme de réhabilitation servira de base à la préparation d'un concours de maîtrise d'œuvre. Dans le cadre de ce concours, la désignation d'un maître d'œuvre permettra de réaliser les études de projet, d'assister le Maître d'Ouvrage pour la consultation des entreprises de travaux et de suivre l'exécution des travaux.

Au titre de ce concours, quatre candidats seront retenus parmi l'ensemble des candidatures. Il sera demandé à ces candidats de présenter une esquisse.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce concours doit prévoir une prime venant rémunérer la production de cette esquisse par les candidats au concours. Le montant de cette prime sera de 25 000 € HT soit 30 000 € TTC pour chacun des trois candidats non retenus. Le montant de la prime sera intégré à la rémunération du candidat retenu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Développement territorial et urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'opération de rénovation du groupe scolaire Saint Roch;
- **SOLLICITE** des subventions auprès de nos partenaires institutionnels;
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 23, compte 2313, programme ATSP03, opération 2021OP1223;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOPTE

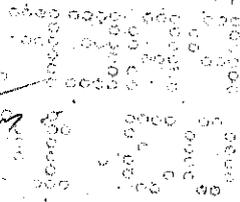


AR préfecture :

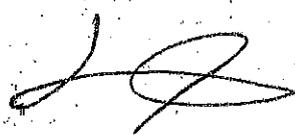
Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Pour le Maire,
Par délégation,
Le 1er Adjoint,
M. Claude NAHOUM



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND



PARVENU A LA PREFECTURE LE 03 OCT. 2024

ACTE PUBLIE LE 04 OCT. 2024

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :